

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2017

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents :
Mmes MAUBOULES Mailys, PALETOU Françoise, Mrs. BERGEREAU Aurélien, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe, URDOUS Sébastien.

Absents excusés:

BOURDALE-DUFAU Sylvie, FOURCADE, Patrick GROS Jean-Philippe, LASCOUMETTES Jean- Robert.

Procurations :

BOURDALE-DUFAU Sylvie donne pouvoir à PALETOU Françoise, FOURCADE Patrick donne pouvoir à HAU Corinne .

Secrétaire de séance : MASCARAS Daniel

ORDRE DU JOUR :

- **1**-Approbation du PV de la dernière réunion du 04 octobre 2017
- **2**-Décision modificative : City stade
- **3**- Plan Local de l'Habitat : Adoption du projet
- **4**-Révision des tarifs de la cantine : repas adulte
- **5**- SDEPA : Sécurisation Poste ALBADE PONT LONG et renforcement des réseaux
Poste LAHOURCADE
- **6**-Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

1-Approbation du PV du 04 Octobre 2017

Le compte - rendu du Conseil Municipal du 04 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Décision modificative : City stade

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire. En effet, sur le budget primitif 2017, la somme de 30 000 € était allouée sur l'opération 132 du city stade. Suite à la réception des devis, les travaux s'élèvent en réalité à 66 000€ TTC

Compte tenu de cette différence, il y a lieu d'adopter les virements suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2313 – 126 Local associatif	- 36 000 €		
2313 – 2313 City stade	+ 36 000 €		
Total dépenses	0.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements comme mentionné ci-dessus.

Voix Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3-Plan Local de l’Habitat : Adoption du projet

La démarche d'élaboration de 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) a été engagée par délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2016 sur le périmètre des 14 communes de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées.

Le processus de fusion conduit en application de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 (NOTRe), a été engagé dès le début de l'année 2016. Cette démarche d'élaboration du PLH a démarré en associant les 31 communes qui composent aujourd'hui le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Le porter à connaissance a été transmis par les services de l'Etat le 13 juillet 2016 a pris en compte, dans son analyse et ses recommandations, les 31 communes de la nouvelle agglomération.

Suivant l'article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), « le PLH est établi pour établissement de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres ». En conséquence, par délibération du 9 février 2017, le Conseil Communautaire a étendu formellement l'élaboration du PLH au périmètre des 31 communes. Pour mémoire, le PLH – selon les termes de l'article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - « définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée de l'offre en logements ».

La construction du PLH prend en compte les orientations et les objectifs déterminés dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau (SCOT) approuvé le 29 juin 2015.

Sur la proposition de l'Etat et du Conseil Départemental, l'agglomération s'est associée à l'élaboration du Plan Départemental d'Action pour le Logement et

l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023.

Ce nouveau PLH a été élaboré dans un contexte local particulier, du fait de l'élaboration concomitante du PLU intercommunal, du Plan de Déplacements Urbains, du Plan Climat Énergie et du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saragosse.

Enfin, le projet de PLH a été construit à partir d'une concertation volontariste menée auprès des acteurs locaux de l'habitat, des habitants (notamment des salariés, au travers d'enquêtes) et des élus des communes membres de l'agglomération.

Le diagnostic du projet de PLH s'est nourri de ces approches croisées et de ces échanges pour mettre à plat des éléments de compréhension du fonctionnement des marchés de l'habitat de notre territoire et pour construire une vision stratégique des enjeux de l'habitat sur notre nouvelle agglomération. Au-delà des exigences d'un regard renouvelé, actualisé et objectivé sur les dynamiques habitat, l'agglomération s'est donnée trois priorités dans le cadre de la construction de ce nouveau PLH :

- prendre l'attache de chacune des communes pour initier le volet habitat du projet communautaire,
- se positionner au cœur du pilotage et de la coordination des stratégies de l'habitat comme le législateur l'y invite,
- dépasser les seuls leviers propres au logement pour faire valoir la stratégie habitat dans les politiques publiques qui construisent le projet de territoire.

Les éléments saillants du diagnostic stratégique peuvent être regroupés autour de trois idées fortes :

- L'attractivité de notre agglomération reste forte mais sa dynamique économique comme sa vitalité démographique marquent une pause ces dernières années. L'agglomération est aujourd'hui en retrait au sein de la dynamique régionale.
- Le marché du logement palois est aujourd'hui un marché détendu aux fortes contraintes : la production intense de logements neufs depuis le début des années 2000, dans un contexte de pause démographique, est venue percuter le marché palois : on observe des phénomènes de concurrence entre différents segments du marché. Dans ce système, les secteurs les moins attractifs, souvent les plus anciens, sont soumis à des jeux de déclassement, de délaissement et connaissent une progression préoccupante de la vacance et des effets importants de paupérisation.
- Si les efforts entrepris par les communes et les acteurs de la construction, pour limiter la consommation foncière montrent leurs premiers effets, le développement de l'habitat est encore marqué par une forte consommation d'espace. Des stratégies de renouvellement urbain sont portées par les communes du centre d'agglomération : elles supposent une mobilisation forte sur un temps long pour relancer l'attractivité de ces quartiers.

Enfin, les besoins de certains ménages supposent de construire des réponses spécifiques d'habitat, en lien notamment avec les politiques sociales du département de l'agglomération et des communes. Le diagnostic a permis de poser, avec les acteurs institutionnels et associatifs, une approche spécifique des besoins de chacun

de ces publics (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, familles de la communauté des gens du voyage, ménages en situation de grande précarité).

A partir de ce diagnostic, il est proposé d'articuler le projet de PLH autour de 4 orientations et de 24 actions :

Orientation 1 – **une agglomération attractive** : promouvoir un cœur d'agglomération et des centres bourgs animés et reconstruite durablement la ville sur la ville.

- renforcer l'attractivité des quartiers du centre d'agglomération et des centres bourgs,
- améliorer le parc ancien pour prévenir les effets de déclassement dans le parc privé comme dans le parc public.

Orientation 2 – **une agglomération accueillante** : accompagner les habitants dans leur projet résidentiel et favoriser le logement pour tous.

- Ouvrir les choix en développant un dispositif d'accueil et d'orientation pour tous les habitants, améliorer la fluidité des parcours résidentiels des ménages vulnérables,
- favoriser un meilleur équilibre social dans les quartiers fragiles.

Orientation 3 – **une agglomération accessible** : « réguler » le développement de l'offre au sein d'un marché détendu

- accompagner le développement de l'offre pour qu'un logement sur deux soit abordable,
- poursuivre la dynamique de rééquilibrage de l'offre en logement à coûts abordables en locatif et en accession à la propriété,
- mieux répondre aux attentes des habitants actuels et futurs : rechercher et soutenir des solutions innovantes et de qualité.

Orientation 4 – **une agglomération animée** : positionner l'agglomération en tant que chef de file de la politique habitat

- s'assurer des convergences avec les partenaires de la CAPBP,
- construire les complémentarités entre l'agglomération et les communes,
- organiser et animer le partenariat avec les acteurs locaux de l'habitat pour assurer la mise en œuvre de la politique communautaire et de son programme d'actions.

Dans le contexte très particulier d'un marché détendu, le diagnostic a permis de dégager les points de vigilance, les bornes au-delà desquelles les risques d'une production de logements non maîtrisée sont importants et, ainsi, de poser le cadre de l'évaluation des besoins en logements. A partir de cette analyse des besoins en logements, et en prenant pour hypothèse une croissance démographique de + 0,3 % par an, correspondant à un retour progressif de la croissance démographique, les objectifs du PLH 2018-2023 ont été déterminés. Ils se déclinent de la façon suivante :

- construire 640 logements neufs par an,
- mobiliser le parc de logements vacants à hauteur de 15 % des besoins : 110 logements par an remis sur le marché,
- améliorer 750 logements par an, dont 500 logements privés et 250 logements sociaux, produire 160 logements HLM par an, dont 20 % dans le tissu ancien.

Le programme d'actions et le volet territorial du projet de PLH permettent de décliner

et de spatialiser les orientations stratégiques et les objectifs du PLH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le projet de Programme Local de l'Habitat.

Voix Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4- Révision des tarifs de la cantine : repas adulte

Madame le Maire rappelle que les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017-2018 ont été révisés par délibération en date du 30 Août 2018.

Vu la nouvelle proposition de prix faite par le fournisseur, Mme le Maire propose de laisser inchangés le tarif concernant les repas enfants (3.20 €) et de modifier le tarif du repas adulte comme suit :

- Prix du repas adulte: 3,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs des repas adulte pour l'année 2017-2018 à 3.40 €

Voix Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5- SDEPA (Syndicat départemental de l'énergie 64): Sécurisation Poste ALBADE PONT LONG et renforcement des réseaux Poste LAHOURCADE

Madame le Maire informe le conseil municipal des futurs travaux concernant le réseau électrique sur la commune. Ces travaux sont programmés enfin fin 2017 et début 2018.

ALBADE : suppression des fils nus avec mise en place d'un câble torsadé au dessus de la parcelle WEISS Chemin Dourrou.

LAHOURCADE : renforcement réseau et suppression des fils nus par un câble torsadé Chemin Las Tachouères.

6-Questions diverses

Voies communales :

M.LASSUS-LIRET indique la nature des travaux actuellement en cours sur la commune.

Chemin Dourrou : création d'une poutre pour élargissement de la voie avant propriété WEISS.

Route de Pont LONG : réfection chaussée en cours par le département.

Route Départementale D945 : Suppression des ilots végétalisés.

Rue Marquet : Récupération des eaux pluviales venant de la route de CESCOU par un busage dans fossé.

Commerce VIVAL

Une procédure pour expulsion est en cours. L'affaire passera au tribunal la commune sera représentée.

Ecole :

Suite au dernier conseil d'école, Madame le Maire informe le conseil municipal que celui-ci doit prendre une délibération afin de se positionner sur les rythmes scolaires qui seront mis en place à la prochaine rentrée soit rester à 4,5 jours ou à 4 jours. Après en avoir débattu le conseil municipal souhaite un retour aux 4 jours.

City stade

Il est en cours de finition pour une prochaine ouverture au public 2eme quinzaine de décembre après rectification des réserves.

La municipalité a reçu les riverains. Après avoir entendu l'avis des élus présents, il a été décidé et voté de mettre en place les mêmes heures et jours de fonctionnement que le fronton.

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 3

Site internet de la commune ([http :bougarber.fr](http://bougarber.fr)):

Des infos pratiques sont en ligne.

En l'absence d'autres questions, séance levée à 22h30.

Prochaine réunion du Conseil, le mardi 5 décembre à 20h30.